**M. Didier Migaud**   
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice   
Ministère de la Justice   
13, place Vendôme

75042 Paris Cedex 01

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2024

Monsieur le Garde des Sceaux,

Alerté(e) par l’ACAT- Belgique, je tiens à vous exprimer ma plus vive préoccupation quant à la surpopulation carcérale en France. Le 1er septembre 2024, elle a atteint des sommets : 78 969 détenus pour 62 014 places opérationnelles, soit un taux d’occupation de 127 %. En maison d’arrêt, où la surpopulation est la plus criante, la densité d’occupation des cellules s’élève à 153,6 %. Mauvaise élève parmi les pays européens en matière de densité carcérale, la France se trouvait à la 45ème place, devant Chypre et la Roumanie, pour l’année 2022.

La surpopulation carcérale a des conséquences néfastes sur les conditions de détention : cellules vétustes, surpeuplées, infestées de nuisibles. Ces conditions de détention indignes ont valu plusieurs condamnations de la France tant au niveau international que national. En janvier 2020, la Cour Européenne des Droits de l’Homme a reconnu que la France violait l’article 3 de la Convention interdisant les traitements inhumains ou dégradants.

Malgré les condamnations qu’elle subit, la France n’a toujours pas remédié au problème chronique de la surpopulation carcérale. Au contraire, des lois pénales de plus en plus répressives viennent s’ajouter à la sévérité des juges. Conséquence : une surpopulation importante au sein des maisons d’arrêt. Cette surpopulation entrave également les courageux efforts de l’administration pénitentiaire pour préparer la sortie des personnes détenues. Aussi les taux de récidive sont impressionnants.

À rebours des discours politiques préconisant la multiplication des courtes peines et du durcissement de la loi pénale, je vous demande de prendre les mesures appropriées pour :

* Prendre acte de l’arrêt de la Cour Européenne des Droits de l’Homme *JMB c. France* de janvier 2020 et adopter toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à la surpopulation carcérale ;
* Recourir davantage aux aménagements de peine et aux peines alternatives à l’emprisonnement ;
* Mettre en place un système de régulation permettant de ne plus dépasser les 100 % d’occupation carcérale,

Cet appel est d’une particulière acuité. Vous saurez l’entendre, je l’espère.

Veuillez agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l’expression de ma haute considération

Nom, adresse et signature

Copy to : Ambassade de France en Belgique , rue ducale 1000 à Bruxelles adresse [Contacter l'Ambassade - La France en Belgique](https://be.ambafrance.org/Contacter-l-Ambassade) (chancellerie, choisir affaires cultuelles)